

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°2022_82

Convocation du 5 décembre 2022

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Nombre de conseillers en exercice : 27

Objet : Autorisations Budgétaires Spéciales

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 25

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, M. LOCTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : Mme RICHARD-PERROT
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à M. DE ABREU
M. WACKENHEIM qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO
Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET
Mme BRUNEL
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas FOURRIER

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN

En matière d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du ¼ des dépenses inscrites à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Municipal qui devra en préciser le montant et l'affectation (article L 1612.1 du CGCT).

Ces autorisations devront être reprises dans le cadre du budget primitif 2023.

Le rapporteur propose de voter les autorisations budgétaires spéciales suivantes :

Articles	Crédits ouverts 2022	Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2023 (25 %)
21318 - Autres bât Publics	1 564 094, 47 €	391 023, 61 €
21312 - Bâtiments scolaires	59 188,00 €	14 797,00 €
2188 - Autres immob, corporelles	45 912,10 €	11 478,02 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 25 voix POUR,

- Accorde au Maire les autorisations budgétaires spéciales telles que proposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire de séance,

Thomas FOURRIER.

Transmis à la Sous-Préfecture le 22.12.2022
Publié sur le site internet de la commune le 23.12.2022